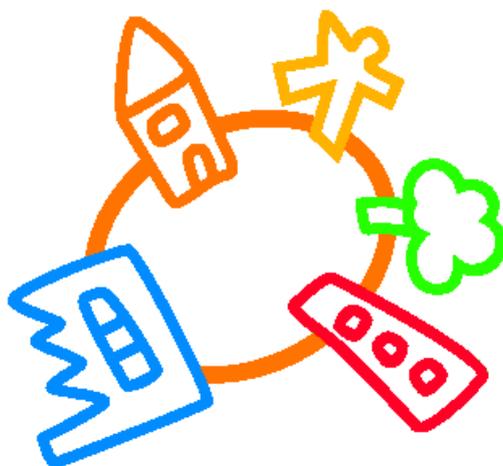


Renens  
european energy award



## CONCEPT ENERGETIQUE COMMUNAL 2019 - 2023



# Renens

## ENERGIQUE ET CREATIVE

**RENENS, 1020 A 2000 WATTS POUR UNE SOCIETE DURABLE !**

Février 2019

Mandataire :

*Dominique Rossel, Conseiller "Cité de l'énergie"*

*c/o TQE, ch. du Motte 6, 1020 Renens*

*T 021 701 44 10, F 021 701 44 13*

[tqe-d.rossel@bluewin.ch](mailto:tqe-d.rossel@bluewin.ch)



**suisse énergie**

## TABLE DES MATIERES

<b>Chapitre 1 : Introduction</b>	<b>3</b>
1.1 Préambule .....	3
1.2 Contexte fédéral et cantonal.....	3
1.3 Contexte du développement de la commune: une période-clé .....	4
1.3.1 Renens Cité de l'énergie, une démarche dans la continuité sur un territoire en mutation .....	4
1.3.2 L'énergie, une réflexion communale et régionale.....	4
1.4 Objectifs du CECOM 2019-2023 : une phase de transition .....	5
<b>Chapitre 2 : Notre stratégie énergétique</b>	<b>6</b>
2.1 Engagements, vision, principes directeurs.....	6
2.2 Planification énergétique territoriale : potentiel et objectifs communaux.....	7
2.2.1 Etat des lieux actuel.....	7
2.2.2 Un futur énergétique possible en 2035.....	8
2.2.3 Les actions.....	10
2.3 Nos objectifs énergétiques .....	10
2.3.1 Objectifs généraux sur le territoire communal.....	10
2.3.2 Objectifs spécifiques.....	11
<b>Chapitre 3 : Plan d'actions</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre 4 : Organisation et suivi de la mise en œuvre</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE : Plan d'actions du Concept énergétique communal (CECOM)</b>	

## Chapitre 1 : Introduction

### 1.1 Préambule

Le Concept énergétique communal (ci-après CECOM) présente la stratégie de développement de la Ville de Renens en termes de gestion des énergies. C'est la traduction locale des objectifs du programme SuisseEnergie et des engagements pris par la Confédération au niveau national, et de la politique énergétique du canton de Vaud, au niveau cantonal. Le CECOM définit les principes directeurs et les objectifs à atteindre, ainsi que les actions à réaliser pour tendre à un développement énergétique durable de la Ville.

Ainsi, par son engagement actif dans le processus « Cité de l'énergie® » depuis 1999 et l'obtention pour la première fois du label « Cité de l'énergie » en 2005, puis son renouvellement en 2009, 2013 et en 2017, la Ville de Renens est en mesure de démontrer de manière crédible la mise en oeuvre de ses activités en matière énergétique.

Le présent CECOM est une actualisation de la version 2017 établie dans le cadre du 3ème réaudit de la Ville en tant que « Cité de l'énergie ». Il assure la cohérence et sert d'instrument de pilotage des activités de la politique énergétique de la Ville pour la période 2019 à 2023. Il a été repris sans modifications majeures de la version 2017, à part l'actualisation de son plan d'action. Il est prévu de lui apporter des modifications plus importantes lors de sa prochaine mise à jour, notamment suite à la validation du Plan Directeur Intercommunal (PDI).

Il a été rédigé sous une forme accessible, de façon à être compréhensible par des non-spécialistes.

Définitions : Dans le présent CECOM, il est fait référence à une politique énergétique. Sous cette appellation sont aussi intégrés des objectifs de protection du climat.

### 1.2 Contexte fédéral et cantonal

La Confédération s'est fixé des objectifs énergie/climat ambitieux en vue de:

- Diminuer la consommation d'énergies par un usage plus rationnel et efficace;
- Augmenter la part des énergies renouvelables;
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Les grands axes d'actions de la Confédération sont, à terme:

- La **société à 2000 watts**, qui est l'objectif principal visé à long terme. Cette approche est ambitieuse : l'objectif visé est d'atteindre une diminution de la consommation énergétique d'un facteur 3.
- La **sortie du nucléaire**. La Confédération vise un arrêt progressif des centrales nucléaires et des achats de courant d'origine nucléaire, tout en assurant la sécurité de l'exploitation de ces installations.

Le canton de Vaud a élaboré et mis en oeuvre une politique énergétique cohérente avec les objectifs de la Confédération. Les principes et exigences de cette politique sont notamment intégrés dans la Loi cantonale sur l'énergie (Loi cantonale sur l'énergie, LVLEne, 730.01, 2014).

### 1.3 Contexte du développement de la commune: une période-clé

#### 1.3.1 Renens Cité de l'énergie, une démarche dans la continuité sur un territoire en mutation

"Quartiers durables et mobilité alternative, la Municipalité de Renens ne ménage pas ses efforts pour approfondir sa politique énergétique respectueuse de l'environnement. Cela passe par une démarche de réduction de la consommation énergétique du patrimoine bâti communal et du développement d'installations photovoltaïques. En adhérant à la vision de la société à 2000 watts, la Municipalité souhaite améliorer son efficacité énergétique et s'engage pour un développement urbain à haute efficacité énergétique et une mobilité intelligente et réfléchie.", telle est la déclaration d'intention dont s'était dotée la Ville en 2013.

Celle-ci s'est traduite pour les services de l'administration communale par la mise en œuvre de sa politique énergétique et la réalisation de projets importants, achevés, en cours ou projetés, qui impactent fortement sur l'efficacité énergétique du territoire renanais et de l'Ouest lausannois.

Citons notamment:

- les quartiers durables en cours de développement (Malley est le premier quartier société 2000W en Suisse romande);
- le développement des transports publics (lignes T-L, gare CFF de Renens, halte CFF de Prilly-Malley, tram Renens-Flon, bus BHNS Crissier-Lutry);
- le réaménagement du centre (av. 14-Avril);
- le développement du chauffage à distance (CAD);
- la mobilité alternative (poursuite du développement des aménagements pour vélos);
- la sensibilisation de la population aux économies d'énergie et au développement durable;
- l'opération de sensibilisation « Ecologements » (Biondes 34 à 48).

La réalisation de la plupart de ces projets s'étalant jusqu'en 2023, date du prochain réaudit Cité de l'énergie, la déclaration d'intention précitée reste naturellement d'actualité.

#### 1.3.2 L'énergie, une réflexion communale et régionale

La Ville de Renens a réalisé en 2015 une **planification énergétique territoriale** conjointement avec la Commune de Prilly. Portant sur la consommation du parc bâti du territoire (hors mobilité) et ses ressources, cette étude a eu pour but général de proposer des pistes visant un approvisionnement énergétique plus durable. Les objectifs de référence sont ceux de la Société à 2000 watt déclinés à l'horizon 2035.

Validée en Municipalité, cette étude a permis de:

- Calculer les besoins d'électricité et de chaleur du territoire communal;
- Identifier et quantifier le potentiel des énergies renouvelables disponibles sur le territoire communal (p. ex. solaires, géothermie, bois, eaux usées, etc.), par secteur de la commune;

- Identifier et quantifier le potentiel d'amélioration des principales catégories de mesures sur territoire communal (p. ex. assainissement du parc immobilier, augmentation de la part d'énergie renouvelable sur le chauffage à distance, etc.);
- Identifier les opportunités de développement des principales catégories de mesures;
- Proposer des bases de stratégie énergétique communale, en définissant des priorités d'action, par secteurs de la commune;
- Evaluer les objectifs énergétiques pouvant être atteints, dans différents scénarios.

La Planification énergétique territoriale est donc un instrument assurant la cohérence des mesures en place et/ou prévues, par rapport au potentiel disponible sur le territoire communal. Son actualisation est prévue une fois par législature.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision des plans directeurs des communes de l'Ouest lausannois, il a été décidé d'élaborer un texte commun, appelé **plan directeur intercommunal**, servant de document stratégique et opérationnel à l'échelle du territoire des huit communes et prévalant sur leurs textes respectifs. Ce document comprendra notamment une planification énergétique intercommunale ayant comme but d'identifier les potentiels d'optimisation énergétique pour les enjeux de l'agglomération, comme par exemple:

- les sources d'énergies pouvant être valorisées dans les réseaux de distribution, y compris la valorisation d'éventuelles sources d'énergie d'intérêt intercommunal (rejets de chaleur industriels, froid du lac, etc.);
- les opportunités de coordonner le développement des réseaux de distribution (chauffage à distance), ainsi que leur alimentation en énergies propres et/ou renouvelables.

Ce plan directeur complète les planifications sectorielles de la mobilité, visant notamment à limiter les émissions atmosphériques liées (développement de la mobilité douce et des transports publics).

L'adoption de ce document est prévue pour 2020.

#### **1.4 Objectifs du CECOM 2019-2023 : une phase de transition**

Dans le contexte actuel de transition (grands projets, planification énergétique au début de sa mise en œuvre, plan directeur intercommunal en cours), il a été choisi pour le présent CECOM de:

- donner la priorité à la mise en œuvre des mesures intégrées dans le Plan d'actions présenté en annexe du CECOM;
- attendre la finalisation du PDI pour revoir au besoin des objectifs sectoriels plus précis.

Ainsi, les objectifs du présent CECOM:

- sont basés sur les objectifs généraux proposés par la planification énergétique territoriale faite sur Renens et Prilly;
- les complètent ou les précisent par des objectifs spécifiques, par domaine.

## **Chapitre 2 : Notre stratégie énergétique**

### **2.1 Engagements, vision, principes directeurs**

#### **Nos engagements généraux**

Pour aller dans le sens des objectifs énergétiques de la Confédération et du canton, la Ville de Renens a pris les 5 engagements généraux ci-dessous. Elle s'engage, dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales, à:

- 1. Réduire les consommations d'énergies par une utilisation économe et rationnelle;**
- 2. Assurer un approvisionnement durable et fiable en énergies sur l'ensemble du territoire communal, notamment en exploitant les possibilités de production locales;**
- 3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale;**
- 4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergies;**
- 5. Coopérer avec les principaux groupes cibles pour atteindre ses objectifs énergétiques, par des mesures d'information, de sensibilisation et de partenariats.**

#### **Notre vision**

La Ville de Renens s'est dotée d'une vision exprimant le développement énergétique territorial souhaité à l'horizon 2035, ce qui donne une direction claire aux actions communales. La vision de la Ville de Renens est la suivante:

**RENENS, 1020 A 2000 WATTS POUR UNE SOCIETE DURABLE !**

## Nos principes directeurs

Pour déployer sa politique énergétique, la Ville de Renens applique les principes directeurs suivants:

<b>Durabilité</b>	<p>Agir de façon « durable »:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une politique énergétique dans le respect des dimensions du développement durable: économie, environnement et société;</li> <li>• Favoriser les moyens de mobilité douce et les transports publics.</li> </ul>
<b>Exemplarité</b>	<p>Etre exemplaire en matière de politique énergétique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer sa politique énergétique de manière cohérente à ses propres activités, infrastructures et projets;</li> <li>• Mise en œuvre par des mesures concrètes dans ses domaines d'influence et en motivant les différents publics cibles à prendre conscience de la problématique énergétique.</li> </ul>
<b>Efficacité</b>	<p>Viser l'efficacité énergétique - réaliser et/ou soutenir toute mesure visant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sobriété énergétique (minimisation des gaspillages et des besoins superflus);</li> <li>• l'efficacité énergétique (minimisation de la consommation d'énergie pour un service rendu maximal);</li> <li>• la promotion des énergies renouvelables (faible impact sur l'environnement).</li> </ul>
<b>Créativité</b>	<p>Rechercher et mettre en œuvre des mesures innovantes et créatives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir des coopérations et collaborations visant des solutions nouvelles;</li> <li>• créer de la valeur ajoutée et favoriser un développement dans le respect des valeurs du développement durable et des spécificités de sa population.</li> </ul>

## 2.2 Planification énergétique territoriale : potentiel et objectifs communaux

### 2.2.1 Etat des lieux actuel

L'analyse des consommations actuelles montre que le 75% de la consommation énergétique du parc bâti (chaleur et électricité) sont couverts par des énergies non renouvelables, d'où une faible autonomie énergétique.

En étudiant plus précisément les consommations de chaleur, il s'avère que 87% du chauffage est assuré par du fossile (46% de mazout et 41% de gaz).

Notons encore que:

- 71% des besoins totaux en chaleur sont consommés par les logements;
- 63% des bâtiments datent d'avant 1980;
- Sur l'entier des ressources locales renouvelables mobilisables, seules 40% sont utilisées pour couvrir les besoins actuels.

## 2.2.2 Un futur énergétique possible en 2035

Différents scénarios de couverture des besoins énergétiques du territoire ont été élaborés dans la planification énergétique, dans le but de tendre à l'atteinte des objectifs de la Société à 2000 W (bilans d'énergie et de CO<sub>2</sub>), déclinés à l'horizon 2035.

Le territoire communal a notamment fait l'objet d'une cartographie de ses densités thermiques :

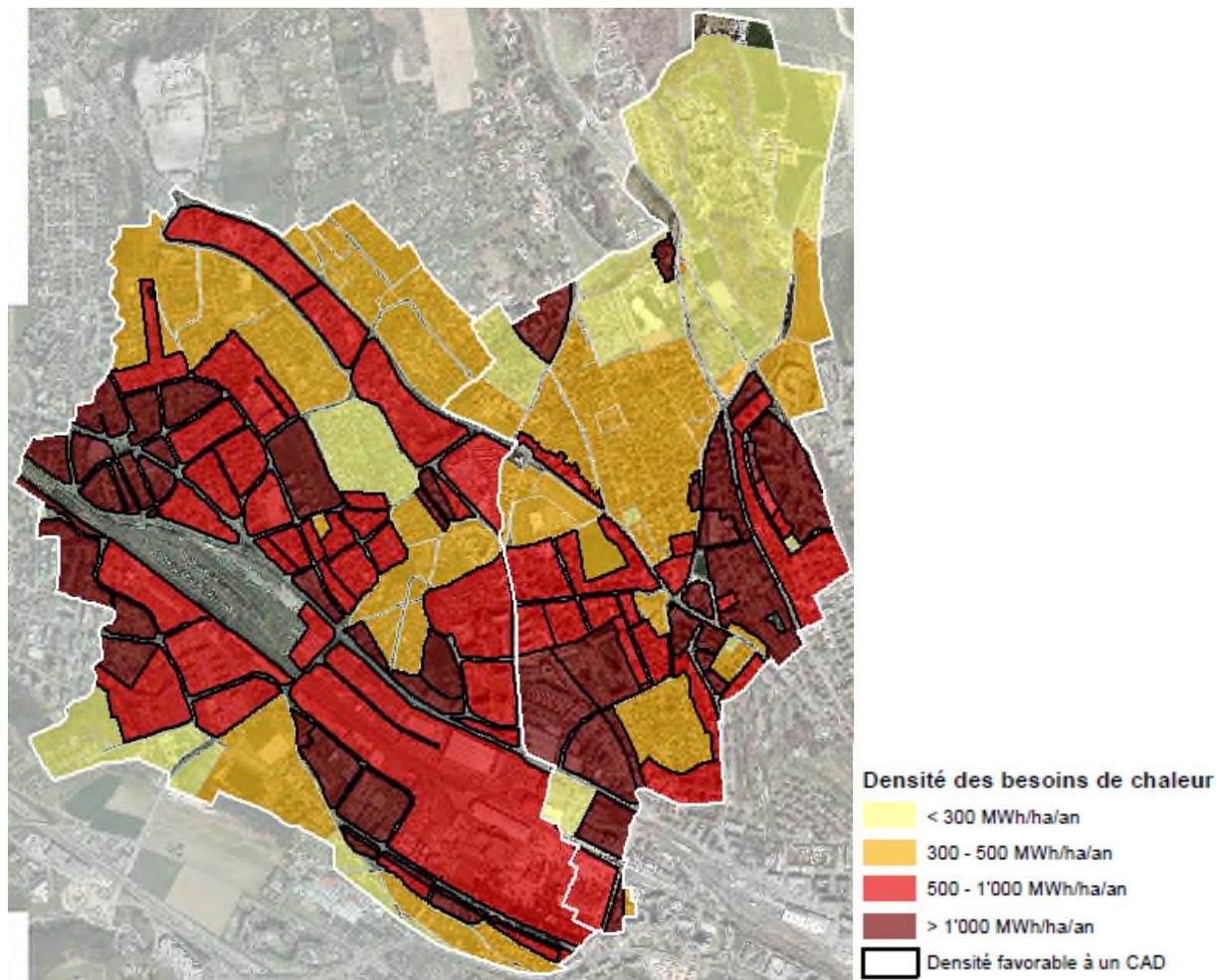


Figure 1: Carte des densités thermiques (2014)

La connaissance de la densité des besoins en chaleur permet d'identifier les zones qui se prêtent à l'implantation ou l'extension de réseau(x) de chaleur, ainsi que les zones les plus favorables aux systèmes d'approvisionnement décentralisés.

Le scénario retenu par la Municipalité porte sur les consommations de chaleur et d'électricité du parc bâti (hors mobilité). Il comporte notamment des orientations sur les types de systèmes d'approvisionnement conseillés par secteur (figure 2).

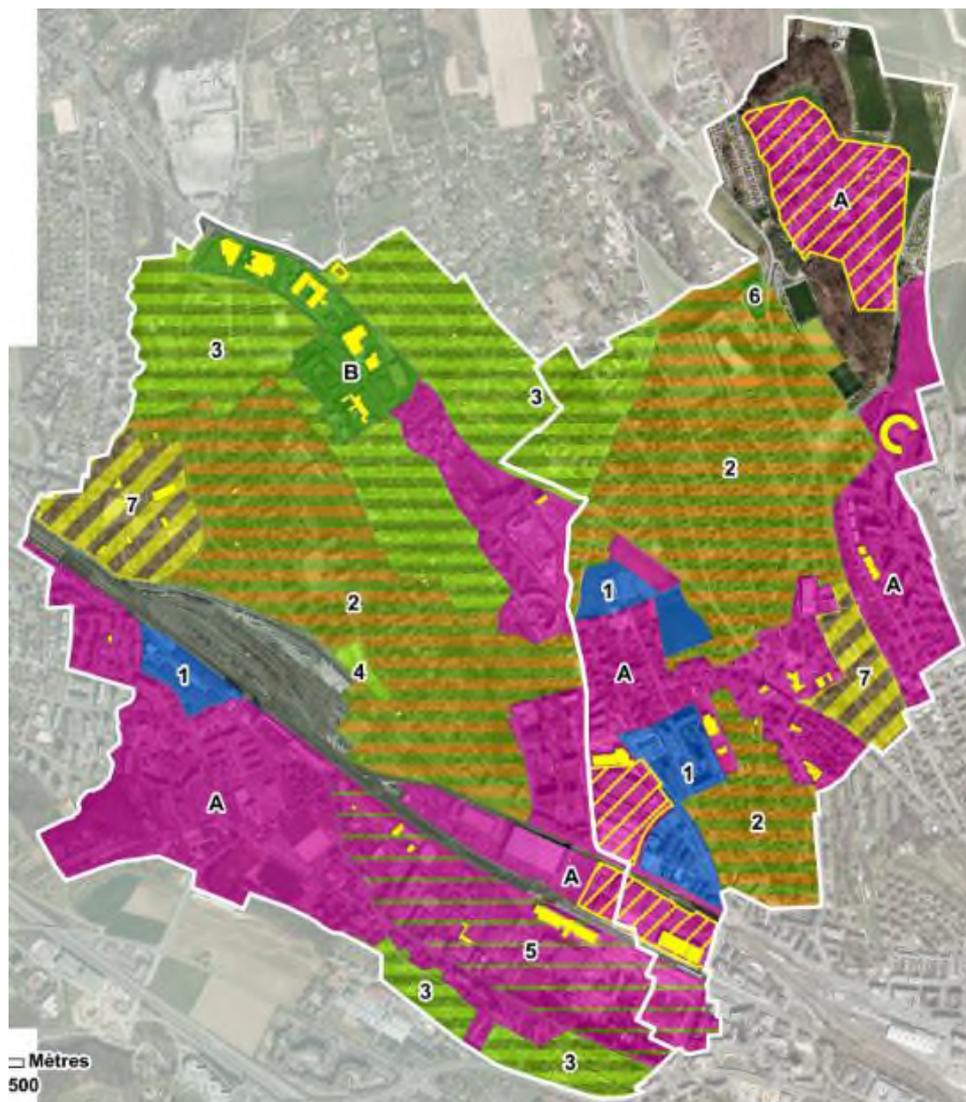


Figure 2: Concepts énergétiques du scénario retenu



Abréviations utilisées dans la figure ci-dessus:

SGV                Sondes géothermiques verticales

PV                 Photovoltaïques

PAC                Pompes à chaleur

CADOUEST      Réseau de chauffage à distance (CAD) construit, réalisé et exploité par exploité par CADOUEST SA

### 2.2.3 Les actions

Une approche en 4 axes stratégiques a été développée afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles :

1. La **rénovation du bâti actuel**, qui est l'axe principal pour atteindre les plus fortes économies d'énergie. En effet, celle-ci représenterait une économie d'environ 38% des besoins de chaleur actuels totaux, si tous les logements existants étaient rénovés selon le standard SIA minimum pour la rénovation.
2. Le **développement des projets de réseaux énergétiques de chauffage à distance**, tout en veillant à leur approvisionnement durable. Il s'agit premièrement de CADOUEST, mais aussi de réseaux externes au territoire communal qui pourraient représenter des synergies intéressantes. Les Services Industriels de Lausanne projettent par exemple d'exploiter la géothermie moyenne profondeur et le bois pour compléter l'approvisionnement de leur chauffage à distance. Celui-ci alimente aujourd'hui une partie de CADOUEST qui pourrait alors augmenter sa part renouvelable à ~80% à moyen terme (contre ~50% aujourd'hui).
3. Le **changement des installations de chaleur individuelles**, ce qui permettrait un taux de couverture plus élevée par des énergies renouvelables. Deux ressources se démarquent: la géothermie faible profondeur et le solaire thermique.
4. **L'amélioration de l'approvisionnement électrique** grâce à la production photovoltaïque et à l'amélioration du mix électrique consommé sur le territoire communal.

Des mesures sont définies pour ces 4 axes stratégiques dans le plan d'actions du CECOM.

## 2.3 Nos objectifs énergétiques

### 2.3.1 Objectifs généraux sur le territoire communal

A titre indicatif, une sélection d'objectifs globaux au niveau des bâtiments du territoire communal sont présentés ci-dessous (extrait de la Planification énergétique territoriale, PET):

	Situation actuelle	Objectif 2035 selon scénario retenu de la PET	Objectifs Société 2000W – jalon 2035
<b>Chaleur</b>			
Besoins en chaleur	-	- 15%	-
<b>Electricité</b>			
Consommation électricité	98%	+9% Augmentation contenue	-
Production solaire photovoltaïque	2%	7% Augmentation forte du solaire	-
Importation électricité	98%	93% Part de l'auto-alimentation augmente	-
<b>Efficacité énergétique et Gaz à effet de serre (GES)</b>			
Part d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire	5%	35% <sup>1</sup>	65%
Electricité à partir de sources renouvelables et de déchets	42%	44% <sup>1</sup>	70%

<sup>1</sup> Selon le mix énergétique fourni par les distributeurs d'énergie (chaleur et électricité)

### 2.3.2 Objectifs spécifiques

Pour poursuivre son développement vers la société à 2000 watts, la Ville de Renens s'est fixé des objectifs plus spécifiques portant sur:

- le patrimoine communal;
- l'ensemble du territoire communal.

En accord avec la planification énergétique, ces objectifs sont définis comme des axes d'actions et sont ici relativement peu quantifiés. La Commune de Renens dispose en parallèle d'un tableau de bord regroupant les indicateurs-clés des performances communales dans les domaines liés à l'énergie et à la mobilité permettant de chiffrer ces objectifs.

#### Patrimoine communal (bâtiments et installations communales)

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune. Ils sont destinés aux bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

<b>Efficacité énergétique</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Bâtiments et urbanisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à suivre les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments communaux;</li> <li>• Optimiser leur consommation quand cela est possible;</li> <li>• Finaliser le programme d'assainissement des bâtiments communaux et le mettre en œuvre selon les moyens financiers à disposition;</li> <li>• Réaliser toute nouvelle construction et/ou rénovation selon les standards de haute efficacité énergétique.</li> </ul>
<b>Chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la consommation finale d'énergies fossiles (mazout/gaz), sous réserve de modification du parc immobilier.</li> </ul>
<b>Electricité (consommation d'énergie finale)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la consommation d'électricité du parc immobilier, sous réserve de modification de celui-ci;</li> <li>• Poursuivre l'assainissement de l'éclairage public, et donc réduire sa consommation, sous réserve de modification des rues à éclairer.</li> </ul>

<b>Energies renouvelables</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Chauffage et eau chaude sanitaire</b> (part sur la consommation d'énergie finale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la part d'eau chaude sanitaire produite par des sources renouvelables;</li> <li>• Continuer à raccorder les bâtiments pour lesquels cela est possible à des CAD alimentés par de la chaleur renouvelable, ou au minimum « propre » (gaz).</li> </ul>
<b>Electricité renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la part de 100% des besoins en énergie électrique par du courant vert (Naturemade Star et /ou produit localement).</li> </ul>

<b>Autres thèmes</b>	
<b>Organisation interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que tout le personnel communal participe activement aux économies d'énergie et à l'optimisation de sa mobilité.</li> </ul>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le suivi des actions du Programme de politique énergétique par la Commission Cité de l'énergie;</li> <li>• Suivre la situation énergétique et climatique du territoire communal avec des indicateurs pertinents (tableau de bord).</li> </ul>
<b>Information / communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser régulièrement sur les actions de politique énergétique de la commune et les possibilités pour le personnel d'y contribuer.</li> </ul>

### Territoire communal

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergies sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des pendulaires, des commerces, des entreprises, des gérances, etc. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à les motiver à participer à leur échelle aux objectifs énergétiques de la commune. Etant donné le statut de la sphère privée, les données ci-dessous montrent une direction souhaitée.

<b>Efficacité énergétique</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Urbanisation</b>	<p>Pour favoriser un développement urbain et une mobilité durables:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à penser la Commune de manière intégrée (environnement, mobilité et habitat) afin de garantir la cohérence du développement urbanistique;</li> <li>• Intégrer les aspects énergie – climat dans toutes les planifications de développement (p. ex. plans de quartiers, etc.), en cohérence avec la planification énergétique territoriale;</li> <li>• Mettre en place des partenariats avec les acteurs immobiliers en vue de les inciter à optimiser leurs projets (p. ex. vers des quartiers S-2000W);</li> <li>• Favoriser le développement du/de CAD(s), en maximisant la part d'énergies renouvelables;</li> <li>• Optimiser et mettre en réseau tous les modes de déplacements, en priorité la mobilité douce et les transports publics;</li> <li>• Réduire les nuisances (pollution, bruit, dangers) dues au trafic.</li> </ul>
<b>Bâtiments</b>	<p>Pour renforcer l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le parc immobilier sur territoire communal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les mesures de réduction des consommations d'énergies pour l'ensemble de son tissu socio-économique local;</li> <li>• Mettre en place des partenariats avec les acteurs immobiliers en vue de les inciter à optimiser leurs projets (p. ex. vers des quartiers S-2000W);</li> <li>• Favoriser l'assainissement énergétique des bâtiments dans le respect des plus hauts standards d'efficacité énergétique;</li> <li>• Encourager l'utilisation des appareils et des luminaires économes.</li> </ul>
<b>Chauffage et eau chaude sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'efficacité énergétique chez les particuliers;</li> <li>• Promouvoir le remplacement des chauffages électriques dans la commune.</li> </ul>

<b>Electricité</b> (consommation d'énergie finale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les appareils et les luminaires économes</li> </ul>
<b>Mobilité</b> (report modal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la part modale des transports publics et de la mobilité douce pour les pendulaires.</li> </ul>

<b>Energies renouvelables</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Chauffage et eau chaude sanitaire</b>	Pour développer les énergies renouvelables: <ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les particuliers;</li> <li>Favoriser les installations de production d'énergies renouvelables, dans le respect des valeurs patrimoniales, paysagères et urbaines de la Ville;</li> <li>Encourager la substitution des agents énergétiques fossiles (notamment pour le chauffage et l'eau chaude) par des énergies renouvelables.</li> </ul>
<b>Panneaux solaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement d'installations photovoltaïques.</li> </ul>
<b>Electricité renouvelable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les ménages à choisir des produits électriques verts;</li> <li>Augmenter la part des besoins couverts par de l'électricité renouvelable.</li> </ul>

<b>Efficacité énergétique</b>	<b>Objectifs</b>
<b>Information / sensibilisation</b>	Pour coopérer avec les groupes-cibles du territoire communal: <ul style="list-style-type: none"> <li>Informier et sensibiliser régulièrement la population aux énergies renouvelables, notamment via les subventions communales;</li> <li>Mettre en place des collaborations en matière d'énergie avec les principaux groupes-cibles pertinents;</li> <li>Soutenir les initiatives locales visant la sobriété énergétique et les comportements responsables.</li> </ul>

Ces objectifs seront suivis par les indicateurs du tableau de bord de la commune.

### Chapitre 3 : Plan d'actions

Le plan d'actions de la Ville de Renens contient les actions que la Ville s'engage à réaliser pendant la période 2019-2023 (voir annexe). Il fait partie intégrante du présent CECOM. La mise en œuvre des actions prévues doit permettre d'atteindre les objectifs énergétiques communaux et d'améliorer les performances mesurées par le système d'évaluation Cité de l'énergie

Le plan d'actions est l'instrument de suivi de la démarche Cité de l'énergie (contrôle des activités prévues, planification des activités futures). Il est prévu d'en assurer un suivi régulier.

## Chapitre 4 : Organisation et suivi de la mise en œuvre

La structure organisationnelle en vue de la mise en œuvre des volets stratégiques et opérationnels, via le processus « Cité de l'énergie » est exposée ci-dessous:

- Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par la **Municipalité**. Cette dernière pilote politiquement le processus "Cité de l'énergie".
- La **commission « Cité de l'énergie »**, responsable de l'avancement des travaux, intervient en tant qu'organe consultatif et de coordination de l'ensemble de la démarche et du processus. Elle se réunit au moins trois fois par année dans le but notamment de contrôler les résultats et adapter le plan d'actions (processus d'amélioration continue).
- **Le service de Gestion urbaine et Développement durable (GU-DD)**, en particulier par le travail de la spécialiste de l'énergie et du responsable environnemental, est l'organe opérationnel qui pilote et coordonne la démarche Cité de l'énergie. Il est en charge nombreux projets et/ou coordonne la réalisation de certains projets avec les autres services de l'Administration. Il rapporte à la Municipale en charge de son dicastère. Il coordonne ses travaux avec la visite annuelle du Conseiller Cité de l'énergie, dans le cadre de l'affiliation de la Commune à l'Association « Cité de l'énergie ».
- L'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions est encore vérifié annuellement par le **Conseiller « Cité de l'énergie »**, dans le cadre de l'affiliation de la commune à l'Association « Cité de l'énergie ».
- Les **mandataires**, qui sont des personnes externes sollicitées ponctuellement pour des questions techniques, sont composées essentiellement de bureaux spécialisés appelés à réaliser soit des études soit des projets. Dans le cadre de l'attribution de mandats, le cadre légal des marchés publics doit être respecté.

## ANNEXE

Plan d'actions du Concept énergétique communal (CECom), mis à jour en 2019 dans le cadre de la préparation du réaudit eea-Gold.